



Accident de voiture contre piéton

Par **lenka**, le **11/04/2015** à **17:33**

Bonjour,

Jeudi j'ai "poussé" un piéton lorsque j'ai redémarré d'un céder le passage.

J'étais arrêté à la limite des pointillés du céder le passage, sur un passage piéton. J'attendais que le flot de voiture passe et je me suis engagée. C'est en tournant mon volant que j'ai vu le piéton. Je l'ai donc "poussé" et elle est tombée en arrière. Je lui ai proposé de l'emmener chez le médecin, d'aller à la pharmacie, d'appeler quelqu'un... elle n'a pas voulu et a préféré repartir en voiture (elle était seule). Nous n'avons donc pas appelé la police et nous n'avons pas de témoins. Nous n'avons pas fait de constat non plus.

Je l'ai rappelé en fin de journée pour savoir comment elle allait et elle m'a dit qu'elle avait la jambe cassée. Elle souhaite établir un constat et prévenir son assurance. J'avais au préalable prévenu la mienne et établi un constat d'anticipation (on ne sait jamais...)

- Etant donné que j'étais sur le passage pour piéton et obligée de l'être puisque j'attendais que les voitures passent, cette dame a contourné le passage pour passer devant ma voiture et donc était sur la route... Est-elle en faute ?

- Est-ce à mon avantage de refuser de faire un constat amiable ?

C'est une personne d'une bonne soixantaine d'année qui a apparemment eu des antécédents médicaux (hernies discales) et qui s'est fait emboutir sa voiture 2 semaines plus tôt... J'ai très peur qu'elle me mette tous ses maux sur le dos (aie mes cervicales, aie mon dos...)

Help me please, je suis perdue

Merci à ceux qui me répondront

Par **chaber**, le **11/04/2015** à **17:59**

bonjour

[citation]Je l'ai rappelé en fin de journée pour savoir comment elle allait et elle m'a dit qu'elle avait la jambe cassée[/citation]Initiative très correcte de votre part

[citation] Etant donné que j'étais sur le passage pour piéton et obligée de l'être puisque j'attendais que les voitures passent[/citation]Vous n'aviez pas \$ être arr^tée sur un passage piéton

[citation]cette dame a contourné le passage pour passer devant ma voiture et donc était sur la route... Est-elle en faute ?[/citation]Non puisque vous bloquiez le passage piéton

[citation]Est-ce à mon avantage de refuser de faire un constat amiable ? [/citation]Pas du tout. Au contraire cette dame pourrait déposer une plainte qui pourrait avoir des conséquences pénales pour vous

[citation]C'est une personne d'une bonne soixantaine d'année qui a apparemment eu des antécédents médicaux (hernies discales) et qui s'est fait emboutir sa voiture 2 semaines plus tôt... J'ai très peur qu'elle me mette tous ses maux sur le dos (aie mes cervicales, aie mon dos...[/citation]Un expert médical sera nécessairement missionné pour déterminer les préjudices dus à votre accident

Par **lenka**, le **11/04/2015** à **18:54**

Il n'y avait aucune voiture devant moi et le piéton n'était pas là à mon arrivée sinon j'aurais attendu et je l'aurais laissé passer. Il fallait bien que j'aie jusqu'aux pointillés du céder le passage pour voir si je pouvais m'engager... J'estime ne pas avoir pu faire autrement (je parle du placement de ma voiture sur le passage pour piéton)
Elle aurait pu passer derrière ma voiture ! Ce que la plupart des gens auraient d'ailleurs fait...
Pour vous, aucune chance que cela puisse être discuté et que les torts soient partagés ?

Par **chaber**, le **11/04/2015** à **19:12**

[citation]Pour vous, aucune chance que cela puisse être discuté et que les torts soient partagés ?[/citation]Peu de chances. Mieux vaut faire profil bas.

De toutes façons votre assureur devra indemniser intégralement le piéton de tous ses préjudices au titre de la Loi Badinter